

**AUX CONTRIBUABLES DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ**

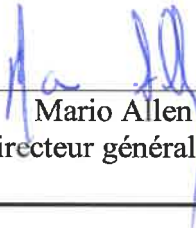
**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 13-22**

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le
soussigné directeur général que le:**

**« RÈGLEMENT 13-22 POUR ANNULER LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 04-22, 05-22
ET 06-22 »** adopté le 17 janvier 2023 et entré en vigueur le 20 janvier 2023, date de la publication.

Une copie de ce règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse
suivante : <https://municipalitepontiac.com/politiques-et-reglements/>

DONNÉ À PONTIAC (Québec), ce 20 janvier 2023.



Mario Allen
Directeur général par intérim

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité entre 8h00 et 16h00, le 20 janvier, l'an deux mille vingt-trois.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^{ième} jour de janvier, l'an deux mille vingt-trois.



Mario Allen
Directeur général par intérim